



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Juin 2015

Présents: Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents : François VOISIN qui a donné procuration à Patrick ROMANOW, Sophie CORNILLET qui a donné procuration à Yvelise BITOUN et Didier HAMMEL, excusé.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Représentants SDESM
- Indemnité assurance
- Réhabilitation chemin rural La Ferté à Luzancy
- Demandes subventions DETR

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 10 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

2. Redevance GRDF R1 exercice 2015.

Monsieur le Maire propose d'accepter la redevance pour 644,79€.

Adopté à l'unanimité.

3. Redevance ORANGE.

Monsieur le Maire propose d'accepter les redevances comme suit, précisant que les années 2011 à 2013 sont des régularisations d'exercice antérieur.

Il est procédé à un vote année par année :

Année 2011 : 523,05€

Adopté à l'unanimité.

Année 2012 : 547,35€

Adopté à l'unanimité.

Année 2013 : 565,91€

Adopté à l'unanimité.

Année 2014 : 571,68€

Adopté à l'unanimité.

4. Subventions aux Associations.

Monsieur le Maire rappelle la procédure mise en place pour l'étude des demandes des subventions aux associations. Une association bénéficiaire il y a deux ans n'a pas fait de demande cette année. Le projet de l'association Ô Clairdelune est exposé au Conseil. Il est

proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Association de l'École de Reuil : 800€
- Association des parents d'élève les P'tits Rebels : 200€
- Association D'Art d'Art : 1 000€
- Ô Clairdelune : 1 000€

Après explications et débat du Conseil

Adopté par 13 voix pour et 1 abstention.

5. Durée de concessions Columbarium.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une erreur matérielle s'est glissée entre la délibération du coût des concessions et l'article 41 du règlement. Il propose de modifier l'article 41 du Règlement du cimetière municipal comme suit :

« Elles seront concédées pour une période de 15, 30 ou 50 ans »

Adopté à l'unanimité.

6. Tarifs étude, cantine et TAP pour année scolaire 2015/2016.

Monsieur le Maire propose les barèmes suivants :

Etude Reuil 1 enfant : 34€

Etude Reuil 2 enfants et + : 56€

Etude Luzancy 1 enfant : 48€

Etude Luzancy 2 enfants et + : 75€

Cantine enfant : 4€

Cantine adulte 5,05€

T.A.P. horaire 2€

Forfait administratif : 9€

Adopté à l'unanimité.

7. Représentants SDESM.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de nommer un second titulaire au SDESM ainsi qu'un suppléant, rappelant que Francis MOIGNOT est déjà titulaire.

Sont proposés comme

Titulaire : Pascal CARBUCCIA

Suppléant : Claude ROBBÉ

Adopté à l'unanimité.

8. Indemnité assurance pour dossier place.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé l'historique de ce dossier concernant une erreur du Cabinet d'architecte dans les dimensions de l'aire de circulation des cars, propose d'accepter la somme de 31 000€ en dédommagement du sinistre.

Adopté à l'unanimité.

9. Aménagement chemin rural de La Ferté à Luzancy

Monsieur le Maire expose que ce chemin classé GR a été gravement endommagé sur 150m environ en 3 portions et doit être réhabilité, borné et agrémenté de panneaux explicatifs sur les zones d'extraction de ce secteur pour un montant total HT de 5 700€. Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne.

Adopté à l'unanimité.

10. Subventions DETR

Monsieur le Maire informe que les demandes de DETR sollicitées pour la défense incendie, les travaux mur cimetière et cour école doivent être complétées d'informations réglementaires et demande au Conseil d'approuver ces compléments de dossier.

Adopté à l'unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel.

Claude TESSIER indique qu'il a recensé deux meules sur la commune.

Evelyne COUSIN-MAZURE fait part de la tonte un peu tardive des bords de Marne et s'enquiert de la suppression de l'espace fleuri rue du Port. **Pascal CARBUCCIA** répond que la tonte du bord de marne est prévue en juin et septembre. Il précise qu'en fonction des conditions météorologiques, la pousse est plus ou moins rapide, et qu'il est difficile d'anticiper ces phénomènes climatiques pour établir un calendrier prévu très longtemps à l'avance par les services de l'ACIF.

La suppression de l'espace fleuri rue du port est motivée par la charge de travail de nos agents.

Pascal CARBUCCIA informe que le solde de la subvention travaux de la place a été demandé et fait le point sur les travaux à venir pour résoudre le problème d'inondation de la route D402 à l'entrée du village lors de chaque précipitation importante.

Evelyne COUSIN MAZURE signale un second lieu rue du 8 Mai. Ce lieu sera contrôlé.

Catherine RIEHL fait état de l'avancement du dossier PLU. Une réunion avec les PPA est programmée le 15 juillet.

Claude ROBBÉ liste les travaux en cours suite au vote du budget.

Yvelise BITOUN mentionne une fuite probable au niveau de la toiture au local bouliste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 23 juin 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 23 juin 2015.

Le Maire,

P. ROMANOW

